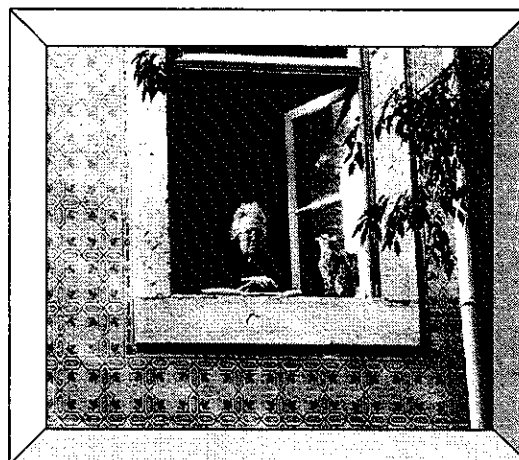




Les fiches techniques

DES INDICATEURS DU TABLEAU DE BORD

PERSONNES ÂGÉES
ET ADULTES EN
PERTE D'AUTONOMIE



Plan d'action 1998-2002

Disponible aux Services documentaires de la Régie régionale de Montréal-Centre
(514) 286-5604

© Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, 2000

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2000

LES FICHES TECHNIQUES DU TABLEAU DE BORD PERSONNES ÂGÉES ET ADULTES EN PERTE D'AUTONOMIE

Présentation du document

Ce document regroupe les fiches techniques des indicateurs en développement du Tableau de bord personnes âgées et adultes en perte d'autonomie. Chaque fiche présente les différents éléments qui permettent de définir, de mesurer et d'interpréter les résultats de l'indicateur. Les fiches techniques sont présentées selon deux principaux paramètres. D'une part, les axes de suivi du Plan d'action 1998-2002 à savoir : l'hébergement de longue durée, l'hébergement temporaire, l'utilisation des CHSGS, les services dans la communauté et la promotion / prévention de la santé. D'autre part, la nature de l'indicateur, c'est-à-dire : indicateur de l'utilisation des ressources, indicateur de l'état des ressources et enfin indicateur populationnel. Le lecteur peut consulter l'annexe A pour prendre connaissance des précisions apportées sur la ventilation des indicateurs spécifiques aux Services personnes âgées. À l'annexe B, la liste des indicateurs produits selon les axes de suivi du plan d'action et selon les mesures spécifiques mises de l'avant est disponible.

Le cahier des fiches techniques et le cahier des procédures

Pour le secteur personnes âgées, le cahier des fiches techniques doit faciliter la reproduction des données d'une année à l'autre. Les fiches techniques demandent des ajustements réguliers en fonction notamment de l'évolution des systèmes d'information. Ce document est donc une version évolutive, c'est-à-dire que des versions révisées doivent être produites après chaque production du Tableau de bord. Mentionnons que cet ensemble de fiches techniques sera complété par un "*Cahier des procédures*" qui consignera toutes les spécifications techniques du traitement des données (ex. : procédure d'extraction des données des systèmes d'information) devant mener à la production du Tableau de bord.

Le fruit d'une collaboration

Ce document est le résultat d'une collaboration de plusieurs personnes dont, notamment, des répondantes qui, de concert avec leur équipe respective, ont commenté cette première version. Il s'agit de :

Denyse Roy, conseillère aux Services aux personnes âgées; Luce Beauregard, conseillère aux Services multientèles de première ligne; Louise Bélanger, conseillère aux Services multientèles de courte durée; Francine Trickey, coordonnatrice de l'unité écologie humaine et sociale de la Direction de la santé publique. Nous remercions Lisette Martin pour la correction et l'édition du document.

*Carole Lécuyer,
Service des études et de l'évaluation*

AVANT-PROPOS

Les indicateurs proposés pour le Tableau de bord personnes âgées devraient être centrés sur les usagers de 65 ans et plus. Par ailleurs, la réalité des centres d'hébergement de soins de longue durée englobe une clientèle adulte en perte d'autonomie.

Dans ce contexte, nous traiterons les indicateurs issus de la base de données Info-admission comme suit :

- ◆ les adultes et les personnes âgées en perte d'autonomie seront inclus au calcul de l'indicateur. Par ailleurs, les résultats du calcul seront ventilés par groupes d'âge : 18 ans et plus, 18-64 ans, 65 ans et plus. Le groupe des 65 ans et plus sera ventilé selon les catégories suivantes : 65 à 74 ans, 75 à 84 ans et 85 ans et plus.

Les indicateurs issus des bases de données Med-Écho et SIC-CLSC cibleront principalement les personnes âgées de 65 ans et plus. Lorsque pertinent, les adultes en perte d'autonomie seront intégrés.

LES INDICATEURS DU TABLEAU DE BORD PERSONNES ÂGÉES ET ADULTES EN PERTE D'AUTONOMIE

HÉBERGEMENT DE LONGUE DURÉE

UTILISATION DES RESSOURCES

- # 1 : TAUX DE RÉPONSE EN HÉBERGEMENT CHSLD ET RESSOURCES NON INSTITUTIONNELLES
- # 2 : DÉLAI MOYEN D'ACCÈS EN HÉBERGEMENT CHSLD ET RESSOURCES NON INSTITUTIONNELLES
- # 3 : TAUX D'OCCUPATION EN CHSLD ET RESSOURCES NON INSTITUTIONNELLES
- # 4 : TAUX D'ATTRITION EN CHSLD ET RESSOURCES NON INSTITUTIONNELLES
- # 5 : DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR EN CHSLD ET RESSOURCES NON INSTITUTIONNELLES

ÉTAT DES RESSOURCES

- # 6 : ÉVOLUTION DU POURCENTAGE DE LITS DRESSÉS DE 2,5 HEURES-SOINS ET PLUS EN CHSLD
- # 7 : ÉVOLUTION DES LITS DRESSÉS EN CHSLD ET RESSOURCES NON INSTITUTIONNELLES

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

UTILISATION DES RESSOURCES

- # 8 : ÉVOLUTION DES USAGERS DESSERVIS EN HÉBERGEMENT TEMPORAIRE
- # 9 : TAUX D'OCCUPATION DES LITS EN HÉBERGEMENT TEMPORAIRE
- # 10 : DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR EN HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

ÉTAT DES RESSOURCES

- # 11 : ÉVOLUTION DES LITS DRESSÉS EN HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

UTILISATION DES CHSGS

UTILISATION DES RESSOURCES

- # 12 : DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS POUR DES SOINS DE COURTE DURÉE EN CHSGS
- # 13 : DÉBORDEMENT DES PATIENTS NÉCESSITANT DES SOINS DE LONGUE DURÉE DANS DES LITS DE COURTE DURÉE PHYSIQUE

SERVICES DANS LA COMMUNAUTÉ

UTILISATION DES RESSOURCES

- # 14 : INTENSITÉ DES SERVICES OFFERTS À DOMICILE AUX PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS
- # 15 : ÉVOLUTION DES DEMANDES D'ADMISSION ACHÉMINÉES AU RÉSEAU DE L'HÉBERGEMENT
- # 16 : ÉVOLUTION DES INSCRIPTIONS EN CENTRES DE JOUR

ÉTAT DES RESSOURCES

- # 17 : LES RESSOURCES PRIVÉES INSCRITES AU RÉPERTOIRE DE LA RÉGIE ET CELLES ACCRÉDITÉES

INDICATEURS POPULATIONNELS

- # 18 : TAUX DE DEMANDES D'HÉBERGEMENT
- # 19 : TAUX DE PÉNÉTRATION DES SERVICES À DOMICILE OFFERTS PAR LES CLSC

PROMOTION / PRÉVENTION

UTILISATION DES RESSOURCES

- # 20 : HOSPITALISATIONS POUR CHUTES CHEZ LES PERSONNES ÂGÉES

INDICATEUR POPULATIONNEL

- # 21 : TAUX DE PERSONNES ÂGÉES VACCINÉES CONTRE L'INFLUENZA

HÉBERGEMENT DE LONGUE DURÉE

UTILISATION DES RESSOURCES

- # 1 : TAUX DE RÉPONSE EN HÉBERGEMENT CHSLD ET RESSOURCES NON INSTITUTIONNELLES
- # 2 : DÉLAI MOYEN D'ACCÈS EN HÉBERGEMENT CHSLD ET RESSOURCES NON INSTITUTIONNELLES
- # 3 : TAUX D'OCCUPATION EN CHSLD ET RESSOURCES NON INSTITUTIONNELLES
- # 4 : TAUX D'ATTRITION EN CHSLD ET RESSOURCES NON INSTITUTIONNELLES
- # 5 : DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR EN CHSLD ET RESSOURCES NON INSTITUTIONNELLES

ÉTAT DES RESSOURCES

- # 6 : ÉVOLUTION DU POURCENTAGE DE LITS DRESSÉS DE 2,5 HEURES-SOINS ET PLUS EN CHSLD
- # 7 : ÉVOLUTION DES LITS DRESSÉS EN CHSLD ET RESSOURCES NON INSTITUTIONNELLES

**#1) Taux réponse
hébergement**

HÉBERGEMENT DE LONGUE DURÉE / UTILISATION DES RESSOURCES

**# 1 : TAUX DE RÉPONSE EN HÉBERGEMENT
CHSLD ET RESSOURCES NON INSTITUTIONNELLES**

Autre appellation : Le taux d'admission à la première référence d'hébergement en CHSLD et ressources non institutionnelles (ressources intermédiaires ou assimilées et résidences d'accueil).

1. Définition :

À l'intérieur d'une période donnée, le nombre d'admissions de personnes requérant pour la première fois un hébergement en CHSLD ou en ressources d'hébergement non institutionnelles sur l'ensemble des nouvelles demandes acceptées dans les CHSLD et en ressources non institutionnelles de la région de Montréal-Centre. Le taux de réponse aux demandes d'hébergement en CHSLD est calculé en fonction de la catégorie d'heures-soins requises et selon la détermination de services inscrite à Info-admission. Ce calcul inclut les personnes admises sans détermination d'heures-soins requises.

Cet indicateur ne comprend que les premières demandes d'admission adressées au réseau d'hébergement à long terme. Il peut en résulter une admission transitoire (admission faite dans le but de donner le plus rapidement possible les soins nécessaires à l'usager sans toutefois correspondre au premier choix d'établissement de l'usager) ou permanente.

Cet indicateur ne comprend pas les admissions dans les lits suivants : unités de réadaptation fonctionnelle intensive (URFI) ; unités d'évaluation gériatrique (programme 43) ; soins palliatifs (programme 35) ; hébergement temporaire (programmes 22, 32, 25) ; lits de transition (programmes 34, 36, 37, 38).

2- Utilisation(s) / Interprétation(s) :

Indicateur en lien avec le objectifs suivants : maintenir 14 017 lits en CHSLD; améliorer l'équité d'accès aux caractéristiques linguistiques et culturelles de la population; développer 400 places d'hébergement non institutionnelles. Constitue un indicateur de la capacité de réponse des CHSLD pour les nouvelles demandes d'admission. Permet de suivre l'évolution de l'offre et de la demande d'hébergement selon la catégorie d'heures-soins requises. Le taux de réponse doit être interprété en fonction du taux d'occupation des établissements.

3- Limite(s) / Mise(s) en garde :

Il ne faut pas confondre le taux de réponse aux demandes d'hébergement avec le taux de réponse aux besoins de la clientèle hébergée dans les CHSLD tel que mesuré par la grille PLAISIR.

Le taux de réponse est fonction du nombre de places disponibles pouvant répondre aux besoins de la clientèle et de l'attrition de la clientèle. Le numérateur et le dénominateur ne recourent pas tout à fait la même population. En effet, une personne admise en 1997-1998 a pu être orientée en 1996-1997. Cette personne incluse au numérateur est exclue au dénominateur. Inversement, une personne orientée en 1997-1998 mais admise en 1998-1999 est incluse au dénominateur et exclue du numérateur. Le même biais est donc présent au début et à la fin de chaque exercice financier.

4- Méthode de calcul : (voir annexe A : Ventilation des résultats)

Au cours d'un exercice financier donné :

$$\frac{\text{nombre d'admissions effectives en hébergement}}{\text{nombre de références acceptées (orientations) en hébergement}} \times 100$$

$$\text{Indice d'évolution} = 1997-1998 = 100 \%$$

5- Source : Système Info-admission.

6- Unités de mesure : Nouvelles références (orientations) et admissions.

7- Période(s) de production de l'indicateur : La mise à jour est effectuée sur une base annuelle.

8- Valeur de référence : Le taux de réponse en 1997-1998. Mise à jour : 5 novembre 1999

HÉBERGEMENT DE LONGUE DURÉE / UTILISATION DES RESSOURCES

**# 2 : DÉLAI MOYEN D'ACCÈS EN HÉBERGEMENT
CHSLD ET RESSOURCES NON INSTITUTIONNELLES**

Autre appellation : Le délai moyen d'accès pour une première admission en hébergement CHSLD et ressources d'hébergement non institutionnelles (ressources intermédiaires ou assimilées et résidences d'accueil).

1- Définition :

Au cours d'une période donnée, le temps écoulé entre la date de la première référence (enregistrement de la demande d'admission au système régional d'admission en soins de longue durée) et la date de l'admission dans un CHSLD ou une ressource d'hébergement non institutionnelle moins les périodes de temps en suspens. En CHSLD, le délai moyen est calculé pour les premières admissions en fonction de la catégorie d'heures-soins requises selon la détermination de services associée et inscrite à Info-admission. Ce calcul inclut les admissions sans détermination d'heures-soins requises.

Cet indicateur ne comprend que les premières demandes d'admissions adressées au réseau d'hébergement à long terme. Il peut en résulter une admission transitoire (admission faite dans le but de donner le plus rapidement possible les soins nécessaires à l'utilisateur sans toutefois correspondre au premier choix d'établissement de l'utilisateur) ou permanente.

Cet indicateur ne comprend pas les admissions dans les lits suivants : unités de réadaptation fonctionnelle intensive (URFI) ; unités d'évaluation gériatrique (programme 43) ; soins palliatifs (programme 35) ; hébergement temporaire (programmes 22, 32, 25) ; lits de transition (programmes 34, 36, 37, 38).

2- Utilisation(s) / Interprétation(s) :

Indicateur en lien avec les objectifs suivants : maintenir 14 017 lits en CHSLD et augmenter de 44 à 60 % les places de 2,5 heures-soins et plus; améliorer l'équité d'accès aux caractéristiques linguistiques et culturelles de la population; développer 400 places d'hébergement non institutionnelles; diminuer de 853 à 552 le nombre de lits de longue durée en CHSGS et réduire le délai d'attente pour un hébergement en CHSLD. Le délai de réponse des demandes d'hébergement est un indicateur permettant d'évaluer l'accès au réseau d'hébergement en fonction des catégories d'heures-soins requises. Permet de suivre l'impact du rehaussement des critères d'admission en CHSLD (augmentation de 44 % à 60 % des lits de 2,5 heures-soins et plus) et de l'augmentation des services à domicile des CLSC sur le délai d'admission dans la région. Doit être interprété en tenant compte : 1) des demandes de financement adressées au MSSS relativement à l'alourdissement des clientèles en CHSLD; 2) du financement alloué aux CLSC pour intensifier les services de maintien à domicile.

3- Limite(s) / Mise(s) en garde :

Le délai d'admission est fonction du nombre d'admissions possibles sur une année (nombre de places disponibles et attrition de la clientèle).

4- Méthode de calcul : (voir annexe A : Ventilation des résultats)

Au cours d'un exercice financier donné, pour les premières demandes d'admission adressées au réseau de l'hébergement :

$$\frac{\text{date d'admission, moins date de la première référence (moins temps en suspens)}}{\text{nombre d'utilisateurs nouvellement admis au cours d'une période donnée}}$$

$$\text{Indice d'évolution} = 1997-1998 = 100 \%$$

5- Source : Système Info-admission.

6- Unités de mesure :

- Jour de calendrier, - Usagers.

7- Période(s) de production de l'indicateur : La mise à jour est effectuée sur une base annuelle.

8- Valeur de référence : Le délai moyen d'accès en 1997-1998.

Mise à jour : 5 novembre 1999

HÉBERGEMENT DE LONGUE DURÉE / UTILISATION DES RESSOURCES

3 : TAUX D'OCCUPATION EN CHSLD ET RESSOURCES NON INSTITUTIONNELLES

Autre appellation : Taux d'occupation en CHSLD et ressources non institutionnelles (ressources intermédiaires ou assimilées et résidences d'accueil).

1- Définition :

Pour une année financière donnée, le rapport entre le nombre de jours-présence et le nombre annuel de lits dressés (lits dressés par jour x 365 jours). Le taux d'occupation est calculé selon les catégories d'heures-soins en CHSLD.

Cet indicateur ne comprend pas les lits suivants : unités de réadaptation fonctionnelle intensive (URFI) ; unités d'évaluation gériatrique (programme 43) ; soins palliatifs (programme 35) ; hébergement temporaire (programmes 22, 32, 25) ; lits de transition (programmes 34, 36, 37, 38).

2- Utilisation(s) / Interprétation(s) :

Permet de suivre l'évolution de l'utilisation des lits dressés dans le temps et d'interpréter le délai moyen d'accès ainsi que le taux de réponse pour de l'hébergement en CHSLD et ressources non institutionnelles.

3- Limite(s) / Mise(s) en garde :

La fluctuation de la disponibilité du parc des 14 017 lits en CHSLD est reliée aux différents types de travaux et à la mise en œuvre de programmes particuliers.

La fluctuation du nombre de places en ressources intermédiaires et résidences d'accueil peut varier, selon les disponibilités financières et la capacité des ressources à répondre aux exigences de l'utilisateur. Le cadre de référence sur les ressources intermédiaires est prévu pour l'automne 1999 et impliquera une modification du nombre de places.

4- Méthode de calcul : (voir annexe A : Ventilation des résultats)

$$\frac{\text{Nombre jours-présence de l'année}}{\text{Nombre de lits dressés par jour x 365 jours}} \times 100$$

$$\text{Indice d'évolution} = 1997-1998 = 100 \%$$

5- Sources :

Info-admission et Info-présences.

6- Unités de mesure :

Jours-présence
Lits dressés par jour x 365 jours.

7- Période(s) de production de l'indicateur :

La mise à jour est effectuée sur une base annuelle.

8- Valeurs de référence :

Le taux annuel d'occupation/installation est fixé à 99,4 % (correspondant à un intervalle de temps de roulement de 5 jours).

⇒ Une note explicative des fluctuations concernant la disponibilité des lits devra être insérée.

Mise à jour : 5 novembre 1999

HÉBERGEMENT DE LONGUE DURÉE / UTILISATION DES RESSOURCES

**# 4 : TAUX D'ATTRITION EN HÉBERGEMENT
CHSLD ET RESSOURCES NON INSTITUTIONNELLES**

Autre appellation : Le taux de roulement en hébergement CHSLD et ressources non institutionnelles (ressources intermédiaires ou assimilées et résidences d'accueil).

1- Définition : Dans le cadre d'un exercice financier, le rapport entre le nombre de départs définitifs du réseau et la moyenne de lits dressés. Les départs définitifs sont ceux codés dans la base de données Info-admission : décès (code 11), retour à domicile (code 41), transfert en famille d'accueil (code 33).

En CHSLD le nombre de départs est calculé en fonction de la catégorie d'heures-soins dont bénéficiait la personne.

Cet indicateur ne comprend pas les lits suivants : unités de réadaptation fonctionnelle intensive (URFI) ; unités d'évaluation gériatrique (programme 43) ; soins palliatifs (programme 35) ; hébergement temporaire (programmes 22, 32, 25) ; lits de transition (programmes 34, 36, 37, 38).

2- Utilisation(s) / Interprétation(s) :

Permet d'analyser le taux de réponse et le délai moyen d'accès au réseau de l'hébergement.

3- Limite(s) / Mise(s) en garde :

À défaut d'obtenir le nombre d'usagers hébergés via le système Info-admission, le nombre moyen de lits dressés par installation au cours d'une année est utilisé.

3- Méthode de calcul : (voir annexe A : Ventilation des résultats)

Dans le cadre d'un exercice financier :

$$\frac{\text{nombre de départs}}{\text{moyenne de lits dressés au cours de l'année}} \times 100$$

$$\text{Indice d'évolution} = 1997-1998 = 100 \%$$

5- Source :

Système Info-admission.

6- Unités de mesure :

Départs. Lits dressés.

7- Période(s) de production de l'indicateur :

La mise à jour est effectuée sur une base annuelle.

8- Valeur de référence :

Le nombre de personnes qui ont quitté le réseau de l'hébergement en 1997-1998.

Mise à jour : 15 décembre 1999

HÉBERGEMENT DE LONGUE DURÉE / UTILISATION DES RESSOURCES

5 : DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR EN CHSLD ET RESSOURCES NON INSTITUTIONNELLES

Autre appellation : DMS en CHSLD et ressources non institutionnelles (ressources intermédiaires ou assimilées et résidences d'accueil).

1- Définition :

Au cours d'un exercice financier, le rapport entre les jours-présence et le nombre d'usagers qui ont quitté définitivement le réseau de l'hébergement. Les départs définitifs sont ceux codés dans la base de données Info-admission : décès (code 11), retour à domicile (code 41), transfert en famille d'accueil (code 33).

Cet indicateur ne comprend pas les lits suivants : unités de réadaptation fonctionnelle intensive (URFI) ; unités d'évaluation gériatrique (programme 43) ; soins palliatifs (programme 35) ; hébergement temporaire (programmes 22, 32, 25) ; lits de transition (programmes 34, 36, 37, 38).

2- Utilisation(s) / Interprétation(s) :

3- Limite(s) / Mise(s) en garde : (voir annexe A : Ventilation des résultats)

L'utilisateur hospitalisé temporairement en CHSGS conserve son lit d'hébergement en CHSLD pour une durée maximale de 60 jours.

4- Méthode de calcul :

Au cours d'un exercice financier, pour les usagers qui ont quitté définitivement le réseau de l'hébergement :

$$\frac{\text{nombre total de jours-présence}}{\text{nombre total de départs}}$$

$$\text{Indice d'évolution} = 1997-1998 = 100 \%$$

5- Source :

Info-admission.

6- Unités de mesure :

- Départs,
- Jours (exprimés avec une décimale).

7- Période(s) de production de l'indicateur :

La mise à jour est effectuée sur une base annuelle.

8- Valeurs de référence :

La DMS en CHSLD et ressources non institutionnelles en 1997-1998.

Mise à jour 15 décembre 1999

**#6) Évolution du
% des lits dressés**

HÉBERGEMENT DE LONGUE DURÉE / ÉTAT DES RESSOURCES
--

6 : ÉVOLUTION DU POURCENTAGE DE LITS DRESSÉS DE 2,5 HEURES-SOINS ET PLUS EN CHSLD

Autre appellation :**1- Définition :**

Au d'une année financière, le nombre moyen de lits dressés de 2,5 heures-soins et plus en rapport avec le total des lits dressés en moyenne au cours de l'année en CHSLD. Les lits dressés de 2,5 heures-soins et plus considérés sont ceux du programme 31 de la base de données Info-admission.

Cet indicateur ne comprend pas les lits suivants : unités de réadaptation fonctionnelle intensive (URFI) ; unités d'évaluation gériatrique (programme 43) ; soins palliatifs (programme 35) ; hébergement temporaire (programmes 22, 32, 25) ; lits de transition (programmes 34, 36, 37, 38).

2- Utilisation(s) / Interprétation(s) :

Indicateur en lien avec l'objectif d'augmenter de 44 à 60 % les lits de 2,5 heures-soins et plus. Permet de suivre l'atteinte de cet objectif.

3- Limite(s) / Mise(s) en garde :

Théoriquement, les lits du programme 31 identifiés dans la base de données Info-admission seraient dédiés aux 2,5 heures-soins et plus par jour. Dans la réalité, le programme 31 n'est pas étanche et on peut y retrouver des lits recevant des usagers nécessitant moins de 2,5 heures-soins. De plus, dans les autres programmes de la base de données Info-admission (ex. : programmes 21, 33, 39 etc.) nous pouvons retrouver des lits de 2,5 heures-soins et plus.

Il ne faut pas confondre les lits théoriquement dédiés aux 2,5 heures-soins et plus par jour et les lits utilisés par les établissements pour desservir une clientèle nécessitant 2,5 heures-soins et plus par jour.

4- Méthode de calcul : (voir annexe A : Ventilation des résultats)

$$\frac{\text{nombre moyen de lits dressés du programme 31}}{\text{nombre moyen de lits dressés en CHSLD}} \times 100$$

$$\text{Indice d'évolution} = 1997-1998 = 100 \%$$

5- Source :

Info-admission.

6- Unités de mesure :

Lits dressés (utilisés).

7- Période(s) de production de l'indicateur :

La mise à jour est effectuée sur une base annuelle.

8- Valeur de référence :

L'objectif visé pour 2002, soit 60 % des lits à 2,5 heures-soins et plus par jour en CHSLD.

Mise à jour : 15 décembre 1999

**#7) Évolution des
lits dressés**

HÉBERGEMENT DE LONGUE DURÉE / ÉTAT DES RESSOURCES

**# 7 : ÉVOLUTION DES LITS DRESSÉS EN CHSLD ET RESSOURCES
NON INSTITUTIONNELLES**

Autre appellation :

1- Définition :

Au 31 mars de chaque année, le nombre de lits dressés (utilisés) en CHSLD et ressources non institutionnelles.

Cet indicateur ne comprend pas les lits suivants : unités de réadaptation fonctionnelle intensive (URFI) ; unités d'évaluation gériatrique (programme 43) ; soins palliatifs (programme 35) ; hébergement temporaire (programmes 22, 32, 25) ; lits de transition (programmes 34, 36, 37, 38).

2- Utilisation(s) / Interprétation(s) :

Indicateur en lien avec l'objectif de maintenir 14 017 lits en CHSLD et de développer 400 places de ressources d'hébergement non institutionnelles. Permet de suivre l'atteinte de l'objectif.

3- Limite(s) / Mise(s) en garde :

4- Méthode de calcul : (voir annexe A : Ventilation des résultats)

Au 31 mars de l'année le nombre de lits dressés (utilisés)

Indice d'évolution 31 mars 1998 = 100 %

5- Source :

Info-admission.

Rapport annuel fait au MSSS.

6- Unités de mesure :

Lits dressés.

7- Période(s) de production de l'indicateur :

La mise à jour est effectuée sur une base annuelle.

8- Valeur de référence :

Le nombre de lits dressés au 31 mars 1998.

Mise à jour : 5 novembre 1999

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

UTILISATION DES RESSOURCES

8 : ÉVOLUTION DES USAGERS DESSERVIS EN HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

9 : TAUX D'OCCUPATION DES LITS EN HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

10 : DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR EN HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

ÉTAT DES RESSOURCES

11 : ÉVOLUTION DES LITS DRESSÉS EN HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

**#8) Évolution des usagers
desservis en hébergement.**

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE / UTILISATIONS DES RESSOURCES

8 : ÉVOLUTION DES USAGERS DESSERVIS EN HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

Autre appellation : Nombre d'usagers différents ayant bénéficié d'un hébergement temporaire et volume d'hébergements temporaires.

1- Définition : L'indicateur comprend trois paramètres. Au cours d'une année financière, pour les usagers ayant bénéficié d'un hébergement temporaire :

A- le nombre d'usagers différents;

B- le volume total d'hébergements temporaires;

C- le nombre d'usagers différents ayant bénéficié pour la première fois de services d'hébergement temporaire.

2- Utilisation(s) / Interprétation(s) :

Indicateur en lien avec l'objectif d'améliorer l'efficacité des services d'hébergement temporaire existants. Permet de suivre l'évolution de l'objectif.

3- Limite(s) / Mise(s) en garde :

Il faudra tenir compte éventuellement des places d'hébergement temporaire qui se développeront en ressources non institutionnelles.

Le " programme " d'hébergement temporaire est en voie de réorganisation ce qui implique des changements dans les CHSLD responsables de la gestion de ce programme.

4- Méthode de calcul : (voir annexe A : Ventilation des résultats)

Au cours d'une année financière :

A- nombre d'usagers différents ayant bénéficié d'un hébergement temporaire;

B- nombre total d'hébergements temporaires;

C- le nombre d'usagers différents ayant bénéficié pour la première fois de services d'hébergement temporaire.

$$\text{Indice d'évolution} = 1997-1998 = 100 \%$$

5- Source :

Info-admission.

6- Unités de mesure :

Usagers.

7- Période(s) de production de l'indicateur :

La mise à jour est effectuée sur une base annuelle.

8- Valeurs de référence :

Le nombre d'usagers différents, le volume total d'hébergements et le nombre de nouveaux usagers ayant bénéficié d'un hébergement temporaire en 1997-1998.

Mise à jour : 15 décembre 1999

#9) Taux d'occupation
lits héberg. temporaire

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE / UTILISATION DES RESSOURCES
--

9 : TAUX D'OCCUPATION DES LITS D'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

Autre appellation :**1- Définition :**

Pour une année financière donnée, le rapport entre le nombre de jours-présence et le nombre annuel de lits d'hébergement temporaire dressés (lits dressés par jour x 365 jours).

2- Utilisation(s) / Interprétation(s) :

Indicateur en lien avec l'objectif d'améliorer l'efficience des services d'hébergement temporaire existants. Permet de suivre l'évolution de l'objectif pour atteindre 90 % de taux d'occupation.

3- Limite(s) / Mise(s) en garde :

La fluctuation de la disponibilité du parc de 141 lits d'hébergement temporaire en CHSLD peut varier selon la demande en période de pointe.

Il faudra tenir compte éventuellement des places d'hébergement temporaire qui se développeront en ressources intermédiaires ou autres ressources assimilées.

Le développement de lits et places d'hébergement temporaire est conditionnel à un développement de ressources financières.

Le " programme " d'hébergement temporaire est en voie de réorganisation ce qui implique des changements dans la gestion de ce programme.

4- Méthode de calcul : (voir annexe A : Ventilation des résultats)

Pour les personnes bénéficiant d'hébergement temporaire :

<u>Nombre jours-présence de l'année</u>	X 100
Nombre de lits dressés par jour x 365 jours	

Indice d'évolution = 1997-1998 = 100 %

5- Source :

Info-admission.

6- Unités de mesure :

- Jours-présence,
- Lits dressés (par jour x 365 jours)

7- Période(s) de production de l'indicateur :

La mise à jour est effectuée sur une base annuelle.

8- Valeur de référence :

Un taux moyen d'occupation de 90 %.

Mise à jour : 5 novembre 1999

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE / UTILISATION DES RESSOURCES

10 : DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR EN HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

Autre appellation :

1- Définition :

Au cours d'un exercice financier, le rapport entre les jours-présence et le nombre d'usagers qui ont quitté un lit d'hébergement temporaire.

2- Utilisation(s) / Interprétation(s) :

Indicateur en lien avec l'objectif d'augmenter l'efficacité des services d'hébergement temporaire. Permet de suivre l'évolution de la réponse aux besoins.

3- Limite(s) / Mise(s) en garde :

Il faut tenir compte qu'il y a une norme d'accessibilité maximale de 8 semaines par année.

4- Méthode de calcul : (voir annexe A : Ventilation des résultats)

Au cours d'un exercice financier, pour les usagers qui ont quitté un lit d'hébergement temporaire :

$$\frac{\text{nombre total de jours-présence en hébergement temporaire}}{\text{nombre total de départs dans les lits d'hébergement temporaire}}$$

$$\text{Indice d'évolution} = 1997-1998 = 100 \%$$

5- Source :

Info-admission.

6- Unités de mesure :

- Départs,
- Jours (exprimés avec une décimale).

7. Période(s) de production de l'indicateur :

La mise à jour est effectuée sur une base annuelle.

8. Valeurs de référence :

DMS en hébergement temporaire en 1997-1998.

Mise à jour : 15 décembre 1999

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE / ÉTAT DES RESSOURCES

11 : ÉVOLUTION DES LITS DRESSÉS EN HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

Autre appellation :

1- Définition :

Au 31 mars de chaque année, le nombre de lits dressés (utilisés) en CHSLD et ressources non institutionnelles.

2- Utilisation(s) / Interprétation(s) :

Indicateur en lien avec l'objectif d'augmenter l'efficience des services d'hébergement temporaire.
Permet de suivre l'état des ressources.

3- Limite(s) / Mise(s) en garde :

4- Méthode de calcul : (voir annexe A : Ventilation des résultats)

Au 31 mars d'une année le nombre de lits dressés (utilisés)

Indice d'évolution 31 mars 1998 = 100 %

5- Source :

Info-admission.
Rapport annuel au MSSS.

6- Unités de mesure :

- Lits dressés.

7- Période(s) de production de l'indicateur :

La mise à jour est effectuée sur une base annuelle.

8- Valeurs de référence :

Le nombre de lits dressés au 31 mars 1998.

Mise à jour : 5 novembre 1999

UTILISATION DES CHSGS

UTILISATION DES RESSOURCES

- # 12 : DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS POUR DES SOINS DE COURTE DURÉE EN CHSGS
- # 13 : DÉBORDEMENT DES PATIENTS NÉCESSITANT DES SOINS DE LONGUE DURÉE DANS DES LITS DE COURTE DURÉE PHYSIQUE

#12) DMS, 65 ans et +
soins courte durée
en CHSGS

UTILISATION DES CHSGS / UTILISATION DES RESSOURCES

12 : DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR DES PERSONNES ÂGÉES POUR DES SOINS DE COURTE DURÉE PHYSIQUE EN CHSGS

Autre appellation : Durée moyenne de séjour des résidents de Montréal-Centre âgés de 65 ans et plus.

1- Définition :

Pour une année financière, le rapport entre les jours d'hospitalisation pour des soins de courte durée physique dans les CHSGS et le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus, résidentes de Montréal-Centre, ayant quitté un CHSGS de Montréal-Centre.

Cet indicateur ne comprend pas les hôpitaux pédiatriques, ni les centres hospitaliers spécialisés en réadaptation.

2- Utilisation(s) / Interprétation(s) :

Indicateur en lien avec l'objectif de diminuer de 853 à 552 les lits de longue durée en CHSGS et de diminuer la durée de séjour en CHSGS. Permet de suivre les résultats attendus.

L'indicateur doit être interprété en tenant compte de la mise en œuvre d'autres mesures du Plan d'action 1998-2002, à savoir : dépistage des personnes âgées à risque dans les urgences, mise en place d'équipes gériatriques en CHSGS et disponibilité d'évaluation gériatrique, intensification des services à domiciles des CLSC, consolidation de l'articulation CHSCD-CLSC-médecin traitant, consolidation du guichet unique en CLSC, etc.

3- Limite(s) / Mise(s) en garde :

La durée moyenne de séjour peut être influencée par des stratégies de sortie et de réhospitalisation de la population. Ces stratégies permettent aux CHSGS d'atteindre la performance attendue par les instances (MSSS, Régies).

4- Méthode de calcul :

Au cours d'une année financière, pour les usagers de 65 ans et plus résidents de Montréal-Centre qui ont quitté un lit de courte durée physique en CHSGS :

$$\frac{\text{nombre total de jours-présence}}{\text{nombre total de départs}}$$

$$\text{Indice d'évolution} = 1995-1996 = 100 \%$$

5- Source :

Med-Écho.

6- Unités de mesure :

Jours (exprimés avec une décimale).

7- Période(s) de production de l'indicateur :

La mise à jour est effectuée sur une base annuelle.

8- Valeurs de référence :

La durée moyenne de séjour des résidents de Montréal-Centre pour des soins de courte durée physique dans les CHSGS de Montréal-Centre en 1997-1998. Mise à jour : 15 juin 1999

UTILISATION DES CHSGS / UTILISATION DES RESSOURCES

13 : DÉBORDEMENT DES PATIENTS NÉCESSITANT DES SOINS DE LONGUE DURÉE DANS DES LITS DE SOINS DE COURTE DURÉE

Autre appellation :

1- Définition :

Relativement aux soins de santé physique en CHSGS, à une date donnée, soit le 31 mars de chaque année, le nombre de personnes recevant des soins de longue durée dans des lits de soins de courte durée.

2- Utilisation(s) / Interprétation(s) :

Indicateur en lien avec l'objectif de maintenir 552 lits de soins de longue durée en CHSGS. Est un indice de l'utilisation des ressources en CHSGS. L'indicateur doit être interprété en tenant compte de la mise en œuvre d'autres mesures du Plan d'action 1998-2002 à savoir : dépistage des personnes âgées à risque dans les urgences, mise en place d'équipes gériatriques en CHSGS et disponibilité d'évaluation gériatrique, intensification des services à domiciles des CLSC, consolidation de l'articulation CHSCD-CLSC-médecin traitant, consolidation du guichet unique en CLSC, etc.

3- Limite(s) / Mise(s) en garde :

Cet indicateur est un portrait à une date fixe (non cumulative) du nombre d'usagers recevant des soins de longue durée dans des lits de courte durée. Il s'agit d'une estimation à partir des lits de soins de longue durée émis au permis de l'établissement et des relevés fournis par les CHSGS sur les lits fermés et le nombre d'usagers nécessitant des soins de longue durée.

4- Méthode de calcul :

Au 31 mars de chaque année le nombre d'usagers recevant des soins de longue durée dans des lits de courte durée calculé de la façon suivante :

- (1) Le nombre de patients déclarés par les CHSGS au SIQ de la Régie régionale Montréal-Centre
- (2) Le nombre de lits de soins de longue durée au permis des établissements tel que recommandé au MSSS par Régie régionale Montréal-Centre (1998-1999)
- (3) Le nombre de lits de soins de longue durée déclarés par les CHSGS au SIQ de la Régie régionale Montréal-Centre
- (4) Le nombre de lits de soins de longue durée disponibles après avoir soustrait les lits fermés des lits au permis (4 = 2-3)
- (5) Le nombre de patients nécessitant des soins de longue durée qui occupent un lit de soins de courte durée (5 = 1-4).

5- Source :

Système d'information quotidien sur les urgences (SIQ) et lits au permis des établissements.

6- Unités de mesure:

L'usager.

7- Période(s) de production de l'indicateur :

La mise à jour est effectuée sur une base annuelle.

8- Valeurs de référence : Les résultats au 31 mars 1998.

Mise à jour : 5 décembre 1999

SERVICES DANS LA COMMUNAUTÉ

UTILISATION DES RESSOURCES

- # 14 : INTENSITÉ DES SERVICES OFFERTS À DOMICILE AUX PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS
- # 15 : ÉVOLUTION DES DEMANDES D'ADMISSION ACHEMINÉES AU RÉSEAU DE L'HÉBERGEMENT PAR CATÉGORIES D'HEURES-SOINS
- # 16 : ÉVOLUTION DES INSCRIPTIONS EN CENTRES DE JOUR

ÉTAT DES RESSOURCES

- # 17 : LES RESSOURCES PRIVÉES INSCRITES AU RÉPERTOIRE DE LA RÉGIE ET CELLES ACCRÉDITÉES

INDICATEURS POPULATIONNELS

- # 18 : TAUX DE DEMANDES D'HÉBERGEMENT PAR TERRITOIRE DE CLSC
- # 19 : TAUX DE PÉNÉTRATION DES SERVICES À DOMICILE OFFERTS PAR LES CLSC

#14) Intensive SAI
aux 65 ans et +

SERVICES DANS LA COMMUNAUTÉ / UTILISATION DES RESSOURCES

14 : INTENSITÉ DES SERVICES OFFERTS À DOMICILE AUX PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS

Autre appellation : Le nombre de personnes différentes âgées de 65 ans et plus desservies à domicile (aide et soins); le nombre total et le nombre moyen d'interventions à domicile.

1- **Définition :** Pour une année financière :

- A. le nombre d'usagers différents âgés de 65 ans et plus desservis à domicile pour des soins infirmiers et de l'aide à domicile dispensés par les CLSC;
- B. le nombre total d'interventions à domicile effectuées par les CLSC pour des soins infirmiers et de l'aide à domicile aux personnes âgées de 65 ans et plus;
- C. le nombre moyen d'interventions à domicile pour des soins infirmiers et de l'aide à domicile dispensés par les CLSC aux personnes âgées de 65 ans et plus.

2- **Utilisation(s) / Interprétation(s) :**

Indicateur en lien avec l'objectif de consolider et d'augmenter l'accessibilité des services à domicile des CLSC pour les personnes en perte d'autonomie. Permet d'identifier le nombre total de personnes âgées différentes desservies annuellement. Permet d'évaluer les changements dans l'intensité des soins à domicile d'une année à l'autre dans un contexte d'alourdissement de la clientèle. En relation avec les indicateurs " Délai d'admission pour un hébergement " et " Taux de réponse aux demandes d'hébergement ", permet de vérifier s'il existe un lien avec l'évolution des personnes âgées desservies par les CLSC.

3- **Limite(s) / Mise(s) en garde :**

La relation entre l'évolution de l'intensité des soins à domicile et les indicateurs " Délai moyen d'accès pour une première admission en hébergement " et " Taux de réponse aux nouvelles demandes d'hébergement " doit être interprétée dans le contexte de l'accès à une gamme d'autres services. Cet indicateur comprend les activités des soins à domicile, donc les soins infirmiers et l'aide à domicile et exclut les autres services professionnels à domicile (ergothérapie, physiothérapie, psychosociaux) et les soins médicaux à domicile.

4- **Méthode de calcul :** Au cours d'un exercice financier :

- A. le nombre total d'usagers différents de 65 ans et plus desservis par les CLSC pour des soins et de l'aide à domicile excluant les profils 900, posthospitalisés, postopérés et les personnes en phase préterminale et terminale.
- B. Le nombre total d'interventions à domicile pour des soins et de l'aide (excluant les jours où il y a plus de 5 interventions dans la même journée).
- C. Le nombre total d'interventions /le nombre total d'usagers différents selon les paramètres retenus et exclus aux paragraphes A et B.

Indice d'évolution = 1995-1996 = 100 %

5- **Source :** Le système d'information clientèle des CLSC (SIC-CLSC).

6- **Unités de mesure¹ :**

Usagers différents de 65 ans et plus - usagers comptés une seule fois.

(On exclut les profils 900, 100, 110, 170. S'il y a plus de 5 visites par jour on exclut cette journée).

Durée de l'intervention (heure directe).

Lieu d'intervention : à domicile (#125 à 149, 300 à 324, 450 à 474). *(Les téléphones sont exclus).*

Centres d'activités : soins à domicile (#6170, 6530). *(En 1995-1996 et 1996-1997 le centre activité 6531 a été saisi). Données non disponibles pour le CLSC St-Léonard en 1997-1998.*

7- **Période(s) de production de l'indicateur :** La mise à jour est effectuée sur une base annuelle.

8- **Valeurs de référence :** Le nombre total de personnes âgées desservies en soins et aide à domicile, le nombre total de visites et le nombre moyen de visites en 1997-1998.

Mise à jour : 5 novembre 1999

¹ En 1998-1999 les centres d'activités changeront compte tenu du nouveau cadre normatif : services à domicile (#6173).

SERVICES DANS LA COMMUNAUTÉ / UTILISATION DES RESSOURCES

**# 15 : ÉVOLUTION DES DEMANDES D'ADMISSION ACHÉMINÉES
AU RÉSEAU DE L'HÉBERGEMENT**

Autre appellation : *Évolution du pourcentage de demandes d'admission acheminées au réseau de l'hébergement par catégories d'heures-soins.*

1- Définition :

Au cours d'un exercice financier, le rapport entre le nombre de demandes d'admission acheminées et acceptées par le réseau de l'hébergement (CHSLD et ressources non institutionnelles) par catégorie d'heures-soins et le total des demandes par toutes catégories d'heures-soins confondues. Les demandes considérées sont celles qui ont été traitées et acceptées (orientations) et qui ont une détermination d'heures-soins. Les catégories d'heures-soins requises sont celles déterminées et inscrites au système Info-admission.

Cet indicateur ne comprend pas les demandes pour les lits suivants : unités de réadaptation fonctionnelle intensive (URFI) ; unités d'évaluation gériatrique (programme 43) ; soins palliatifs (programme 35) ; hébergement temporaire (programmes 22, 32, 25) ; lits de transition (programmes 34, 36, 37, 38).

2- Utilisation(s) / Interprétation(s) :

Indicateur en lien avec les objectifs suivants : consolider et augmenter l'accessibilité des services à domicile des CLSC pour les personnes en perte d'autonomie; consolider le guichet unique en CLSC. Permet de suivre les variations dans la pratique de référence des divers requérants.

3- Limite(s) / Mise(s) en garde :

L'évolution du pourcentage de demandes d'hébergement entre les catégories de requérants permet de comparer les pratiques de référence des divers requérants. Toutefois, les références des différents types de requérants (CLSC, CHSGS) reflètent surtout les besoins des clientèles desservies par ces requérants.

4- Méthode de calcul : (voir annexe A : Ventilation des résultats)

Au cours d'un exercice financier :

$$\frac{\text{nombre de demandes d'admission par catégories d'heures-soins}}{\text{total de demandes d'admission toutes catégories d'heures-soins confondues}}$$

$$\text{Indice d'évolution} = 1997-1998 = 100 \%$$

5- Source :

Info-admission.

6- Unités de mesure :

Demande d'admission traitée et acceptée (orientations).

7- Période(s) de production de l'indicateur :

La mise à jour est effectuée sur une base annuelle.

8- Valeur de référence :

Le pourcentage de demandes d'admission acceptées par catégories d'heures-soins en 1997-1998.

Mise à jour : 15 décembre 1999

SERVICES DANS LA COMMUNAUTÉ / UTILISATION DES RESSOURCES

16 : ÉVOLUTION DES INSCRIPTIONS EN CENTRES DE JOUR

Autre appellation :

1- Définition :

Au cours d'un exercice financier, le nombre d'inscriptions en centres de jour.

2- Utilisation(s) / Interprétation(s) :

Indicateur en lien avec l'objectif d'augmenter l'efficacité des centres de jour. Permet de suivre les résultats attendus.

3- Limite(s) / Mise(s) en garde :

Un usager peut avoir été inscrit plus d'une fois au cours d'une année.

4- Méthode de calcul : (voir annexe A : Ventilation des résultats)

Le nombre d'inscriptions en centres de jour pour les 64 ans et moins et les 65 ans et plus.

Indice d'évolution = 1997-1998 = 100 %

5- Source :

AS-478 (rapport statistique annuel).

6- Unités de mesure :

Inscriptions au 31 mars de l'année.

7- Période(s) de production de l'indicateur :

La mise à jour est effectuée sur une base annuelle.

8- Valeurs de référence :

Les inscriptions en 1997-1998.

Mise à jour : 5 novembre 1999

**#17) Ressources privées
inscrites et accréditées**

SERVICES DANS LA COMMUNAUTÉ / ÉTAT DES RESSOURCES

**# 17 : LES RESSOURCES PRIVÉES INSCRITES AU RÉPERTOIRE DE LA RÉGIE ET
CELLES ACCRÉDITÉES**

Autre appellation : Le pourcentage de ressources d'habitation privées inscrites au répertoire de la Régie et le nombre de ressources d'habitation privées accréditées

- 1- **Définition :** Cet indicateur comprend 2 paramètres. À une date donnée,
- le rapport entre le nombre de ressources d'habitation privées inscrites au répertoire de la Régie et le nombre total de ressources d'habitation répertoriées par les CLSC. Les ressources inscrites correspondent à des critères spécifiques formulés par la Régie régionale de Montréal-Centre.
 - Le nombre de ressources d'habitation privées accréditées sont celles qui ont fait une démarche d'accréditation (preuve de qualité) vérifiée par des organismes privés d'accréditation.
- 2- **Utilisation(s) / Interprétation(s) :**
Indicateur en lien avec l'objectif d'assurer la qualité des services. Permet de suivre l'évolution des ressources privées qui correspondent à des critères formulés par la Régie et/ou qui ont fait une démarche d'accréditation (preuve de qualité) via des organismes d'accréditation privés.
- 3- **Limite(s) / Mise(s) en garde :**
Un des critères d'inscription des ressources privées au répertoire de la Régie est de posséder une autorisation municipale. Hors dans certaines municipalité de l'île de Montréal cette procédure d'autorisation n'est pas implantée. Dans ce contexte, certaines ressources ne peuvent donc être inscrites. Le pourcentage de ressources inscrites au répertoire de la Régie peut donc être sous-estimé.
- Le processus d'accréditation des ressources privées est initié par la ressource auprès de l'organisme accréditeur. Ce processus engage des frais et la ressource privée doit fournir des preuves spécifiques de la qualité. L'accréditation est un processus récent dont les effets peuvent se faire sentir dans quelques années.
- 4- **Méthode de calcul :** (voir annexe A : Ventilation des résultats)
À une date donnée,
- nombre de ressources privées inscrites au répertoire de la Régie
nombre total de ressources privées répertoriées de la Région Montréal-Centre
 - nombre de ressources privées accréditées par des organismes d'accréditation privés
- 5- **Source :**
a) Répertoire publié par la Régie régionale. B) Inventaire fourni par des organismes d'accréditation ou accréditation fournie par la ressource privée à la Régie.
- 6- **Unités de mesure :**
Ressource d'habitation privée.
- 7- **Période(s) de production de l'indicateur :**
La mise à jour est effectuée sur une base annuelle.
- 8- **Valeurs de référence :**
Pourcentage de ressources d'habitation privées inscrites au répertoire de la Régie et nombre de ressources accréditées à une date donnée.

Mise à jour : 25 août 1999

#18) Taux demandes
hébergement

SERVICES DANS LA COMMUNAUTÉ / INDICATEUR POPULATIONNEL

18 : TAUX DE DEMANDES D'HÉBERGEMENT

Autre appellation : Taux de demandes d'hébergement par 100 adultes et personnes âgées ayant des incapacités et vivant en ménage privé.

1- Définition : Pour un exercice financier :

- A- le rapport entre le nombre de nouvelles demandes d'hébergement acheminées à Info-admission pour des personnes de 65 ans et plus et la population de 65 ans et plus ayant des incapacités (limitations d'activités) et vivant en ménage privé;
- B- le rapport entre le nombre de nouvelles demandes d'hébergement acheminées à Info-admission pour des adultes de 18-64 ans et la population de 18-64 ans ayant des incapacités (limitations d'activités) et vivant en ménage privé;
- C- le rapport entre le nombre de nouvelles demandes d'hébergement acheminées à Info-admission pour les 18 ans et plus et la population de 18 ans et plus ayant des incapacités (limitations d'activités) et vivant en ménage privé.

Le nombre de demandes d'hébergement acheminées et acceptées (orientations) à Info-admission comprend les demandes d'hébergement en CHSLD et en ressources non institutionnelles. Cet indicateur ne comprend pas les demandes pour les lits suivants : unités de réadaptation fonctionnelle intensive (URFI) ; unités d'évaluation gériatrique (programme 43) ; soins palliatifs (programme 35) ; hébergement temporaire (programmes 22, 32, 25) ; lits de transition (programmes 34, 36, 37, 38).

2- Utilisation(s) / Interprétation(s) :

Indicateur en lien avec les objectifs suivants : augmenter le nombre de personnes âgées qui peuvent retourner à domicile suite à une intervention en CHSGS; consolider et augmenter l'accessibilité des services à domicile des CLSC pour les personnes en perte d'autonomie; consolider le guichet unique en CLSC.

3- Limite(s) / Mise(s) en garde :

Le taux de demandes d'hébergement peut refléter la perte d'autonomie des usagers sans égard aux efforts consacrés à trouver des alternatives à l'hébergement.

Le taux de demandes peut être légèrement sous-estimé compte tenu des données manquantes (âge) dans la base de données Info-admission.

4- Méthode de calcul : (voir annexe A : Ventilation des résultats)

- A)
$$\frac{\text{nombre de demandes d'hébergement pour des personnes de 65 ans et plus}}{\text{population de 65 ans et plus ayant des incapacités (limitations d'activités) vivant en ménage privé}} \times 100$$
- B)
$$\frac{\text{nombre de demandes d'hébergement pour des personnes de 18-64 ans}}{\text{population de 18-64 ans ayant des incapacités (limitations d'activités) vivant en ménage privé}} \times 100$$
- C)
$$\frac{\text{nombre de demandes d'hébergement pour des adultes de 18 ans et plus}}{\text{population de 18 ans et plus ayant des incapacités (limitations d'activités) vivant en ménage privé}} \times 100$$

5. Source :

Info-admission (numérateur).

Population avec incapacités : données du recensement de Statistique Canada données géocodées 1991 et 1996
source : Santé publique.

Population par territoire de CLSC : données MSSS

6 Unités de mesure :

- Usagers référés à Info-admission. Population vivant en ménage privé.

7. Période(s) de production de l'indicateur : La mise à jour est annuelle.

8- Valeur de référence : Le taux de demandes d'hébergement en 1997-1998. Mise à jour : 15 décembre 1999

SERVICES DANS LA COMMUNAUTÉ / INDICATEUR POPULATIONNEL

**# 19 : TAUX DE PÉNÉTRATION DES SERVICES À DOMICILE
OFFERTS PAR LES CLSC**

Autre appellation : Taux d'utilisation des services à domicile par les personnes âgées de 65 ans et plus en perte d'autonomie.

1- Définition :

Rapport, pour une période donnée, du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus en perte d'autonomie desservies par les services à domicile des CLSC à la population totale de 65 ans et plus ayant des incapacités (limitations d'activités) et vivant en ménage privé.

2- Utilisation(s) / Interprétation(s) :

Indicateur en lien avec les objectifs suivants : augmenter le nombre de personnes âgées qui peuvent retourner à domicile suite à une intervention en CHSGS; consolider et augmenter l'accessibilité des services à domicile des CLSC pour les personnes en perte d'autonomie.

3- Limite(s) / Mise(s) en garde :

La population en ménage privé est estimée.

Les personnes âgées peuvent être desservies par plus d'un CLSC au cours d'une année (ex. : déménagement).

4- Méthode de calcul :

Au cours d'un exercice financier donné :

$$\frac{\text{nombre de personnes âgées de 65 ans et plus en perte d'autonomie desservies en CLSC}}{\text{population de 65 ans et plus ayant des incapacités (limitations d'activités) vivant en ménage privé}} \times 100$$

Indice d'évolution = 1997-1998 = 100 %

5- Source :

Numérateur : SIC-CLSC

Dénominateur : La population en ménage privé considérée est celle du recensement 1996, ajustée pour le sous-dénombrement (selon 1991) cf : travaux de Pierre Provencher. La population de 65 ans et plus ayant une incapacité en 1996 est estimée selon le pourcentage observé en 1991. La donnée " population " est celle transmise par les Services multicientèles de première ligne.

6- Unités de mesure :

Usagers uniques c'est-à-dire compté une seule fois.

Tous les usagers de 65 ans et plus en perte d'autonomie desservis aux SAD sauf les codes de profils 100, 110 et 900 .

Centres d'activités retenus : 6170, 6350, 6530, 6563, 7160 incluant tous les lieux de dispensation des services y compris les appels téléphoniques.

7- Période(s) de production de l'indicateur :

Annuelle.

8- Valeur de référence :

Le taux de pénétration en 1997-1998.

Mise à jour : 5 novembre 1999

PROMOTION / PRÉVENTION

UTILISATION DES RESSOURCES

20 : HOSPITALISATIONS POUR CHUTES CHEZ LES PERSONNES ÂGÉES

INDICATEUR POPULATIONNEL

21 : TAUX DE PERSONNES ÂGÉES VACCINÉES CONTRE L'INFLUENZA

#20) Hospit.
pour chutes
pers. âgées

PROMOTION PRÉVENTION / UTILISATION DES RESSOURCES
--

20 : HOSPITALISATIONS POUR CHUTES CHEZ LES PERSONNES ÂGÉES

Autre appellation :

- 1- **Définition** : Cet indicateur comprend trois paramètres. Au cours d'un exercice financier, pour les personnes âgées de 65 ans et plus résidant dans la région de Montréal-Centre :
- A. le nombre d'hospitalisations pour chutes;
 - B. le taux d'hospitalisation pour chutes par 100 000 de population;
 - C. le pourcentage d'hospitalisations pour chutes par rapport à l'ensemble des hospitalisations toutes causes confondues.

L'indicateur tient compte des hospitalisations pour chutes pour causes extérieures (E 880 à E 888) en soins de courte durée dans les CHSGS de la province mais pour les résidents de la région de Montréal-Centre seulement.

2- **Utilisation(s) / Interprétation(s) :**

Cet indicateur est en lien avec des mesures planifiées au Plan d'action personnes âgées 1998-2002, à savoir : implanter des programmes de prévention des chutes en CHSLD, en centres de réadaptation et auprès de la clientèle des services de maintien à domicile des CLSC; favoriser l'accès à des programmes communautaires d'amélioration de l'équilibre pour les aînés autonomes. L'objectif de prévenir des blessures à domicile (auxquelles les chutes des aînés contribuent largement) est en outre une priorité nationale. Cet indicateur permet de suivre les tendances quant aux résultats escomptés à la baisse.

3- **Limite(s) / Mise(s) en garde :**

Le nombre d'hospitalisations pour chutes est lié à la taille de la population.
Le taux d'hospitalisations pour chutes est notamment influencé par le modèle administratif en vigueur.
Le pourcentage d'hospitalisations pour chutes par rapport à l'ensemble des hospitalisations toutes causes confondues permet toutefois de situer l'importance relative de cette cause de morbidité hospitalière.
Il pourrait y avoir une sous-déclaration dans les données Med-Écho.

4- **Méthode de calcul :**

- A. Nombre d'hospitalisations pour chutes pour causes extérieures (E 880 à E 888 inclusivement).
- B.
$$\frac{\text{Nombre d'hospitalisations pour chutes pour causes extérieures (E 880 à E 888 inclusivement)}}{\text{Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus de Montréal-Centre}} \times 100\,000$$
- C.
$$\frac{\text{Nombre d'hospitalisations pour chutes (causes extérieures E 880 à E 888 inclusivement) 65 ans et +}}{\text{Nombre total d'hospitalisations de personnes âgées de 65 ans et plus de Montréal-Centre}} \times 100$$

Indice d'évolution = 1995-1996 = 100 %

- 5- **Source** : Med-Écho et données du recensement corrigées pour le sous-dénombrement, BSQ (source : Santé publique).

- 6- **Unités de mesure** : Hospitalisations (départs). Résidents de Montréal-Centre. Chutes pour causes extérieures (E 880-E 888).

- 7- **Période(s) de production de l'indicateur** : La mise à jour est effectuée sur une base annuelle.

- 8- **Valeurs de référence** : Le nombre, le taux et le pourcentage en 1997-1998.

Mise à jour : 15 juin 1999

**#21) Taux pers.âgées
vaccinées contre
l'influenza**

PROMOTION / PRÉVENTION / INDICATEUR POPULATIONNEL
--

21 : TAUX DE PERSONNES ÂGÉES VACCINÉES CONTRE L'INFLUENZA

Autre appellation :

1- **Définition** : Au cours d'une année financière :

- A. le taux de personnes âgées de 65 ans et plus, vivant en *milieu ouvert*, vaccinées contre l'influenza.
- B. le taux de personnes hébergées vaccinées contre l'influenza.

2- **Utilisation(s) / Interprétation(s) :**

Indicateur en lien avec l'objectif d'accroître la couverture vaccinale à 80 % chez les bénéficiaires en milieu fermé et à 60 % dans le milieu ouvert. Permet de suivre l'atteinte de cet objectif.

3- **Limite(s) / Mise(s) en garde :**

- ◆ Plus de 90 % des vaccinateurs de la région retournent à la DRSP les données statistiques sur le nombre de personnes vaccinées, selon le milieu (ouvert ou fermé) et selon le groupe d'âge.
- ◆ Un certain nombre d'individus sont vaccinés par des médecins achetant leurs vaccins d'un fournisseur ou directement du fabricant; nous n'avons pas de données à ce sujet.
- ◆ En ce qui concerne les personnes vaccinées en milieu ouvert, le fichier de la DRSP ne permet pas de distinguer la provenance des personnes vaccinées (Montréal vs autre région). De plus, des personnes de la région peuvent être vaccinées dans une autre région.
- ◆ Il est parfois difficile de faire la distinction entre les milieux ouverts et fermés (ex. : des "résidences" pour personnes âgées sont parfois des CHSLD).
- ◆ Il peut y avoir erreur de classification (mauvais groupe d'âge, mauvais milieu).
- ◆ Le dénominateur n'est pas toujours disponible pour les milieux fermés, surtout en fonction de l'âge (64 ans et moins vs 65 ans et plus).

4- **Méthode de calcul :**

A. **Taux de vaccination (milieu ouvert) :**

$$\frac{\text{Nombre de personnes de 65 ans et + vivant en milieu ouvert et vaccinées}}{(\text{Nombre de 65 + selon les données du recensement}) - (\text{Nombre de 65 + hébergées en milieu fermé})}$$

B. **Taux de vaccination (milieu fermé) :**

$$\frac{\text{Nombre de personnes de 65+ vivant en milieu fermé et vaccinées}}{\text{Nombre de personnes de 65 + hébergées en milieu fermé}}$$

5- **Source**: Les données sont tirées des informations fournies par les vaccinateurs s'approvisionnant à la Direction régionale de la santé publique (DRSP).

6- **Unités de mesure** : Les vaccinateurs fournissent des données agrégées portant sur le nombre de personnes vaccinées par groupes d'âge, selon le milieu. Lorsqu'il s'agit de milieux fermés, ils indiquent le nombre de personnes éligibles à la vaccination dans l'établissement; le dénominateur pour milieux fermés correspond à la somme de ces dénominateurs. Pour obtenir le dénominateur pour le milieu ouvert, il faut soustraire du nombre total d'individus de 65 ans et plus recensés dans la région, le nombre d'individus de 65 ans et plus hébergés en milieu fermé.

7- **Période(s) de production de l'indicateur :**

La mise à jour est effectuée sur une base annuelle.

8- **Valeurs de référence :**

Le taux en 1997-1998.

Mise à jour : 10 mai 1999

ANNEXE A

Ventilation des résultats des indicateurs spécifiques aux services personnes âgées

PRÉCISIONS SUR LA VENTILATION DES RÉSULTATS DES INDICATEURS CONCERNANT SPÉCIFIQUEMENT LE SECTEUR PERSONNES AGÉES

Il ne faut pas confondre " besoins d'information pour la gestion " et le suivi d'indicateurs d'un tableau de bord

Un indicateur est lié à un objectif d'un plan d'action. Il permet d'observer si la tendance va dans la direction souhaitée. Si ce n'est pas le cas, on tente de l'expliquer par des analyses plus pointues au besoin. Le tableau de bord est lié à la reddition de comptes.

Les besoins d'information de l'équipe personnes âgées sont évidents. Un projet est en cours avec André Bilodeau des Services informatiques pour extraire

mensuellement des informations d'Info-admission. Ces données seront accessibles à l'équipe par voie informatique. À titre d'exemple, des informations sur le taux d'occupation, le taux de réponse, le délai d'accès selon des variables démographiques telles que l'âge, le sexe, la langue parlée, l'ethnie, etc. seront accessibles.

Un indicateur peut offrir un forage sans toutefois devenir un système d'information. Le lecteur peut consulter les tableaux qui suivent. Ils précisent les " ventilateurs " des indicateurs produits à partir de la base Info-admission.

HÉBERGEMENT DE LONGUE DURÉE EN CHSLD ET RESSOURCES NON INSTITUTIONNELLES

- 3.2.1 Maintenir 14 017 lits en CHSLD et augmenter de 44 à 60 % les places de 2,5 h et plus
- 3.2.2 Améliorer l'équité d'accès aux services en fonction des caractéristiques linguistiques et culturelles de la population
- 3.2.3 Améliorer le taux de réponse aux personnes hébergées
- 3.2.5 Maintenir 552 lits longue durée en CHSGS et réduire le délai d'attente en hébergement CHSLD
- 3.2.13 Développer 400 places de ressources d'hébergement non institutionnelles.

◆ INDICATEURS : UTILISATION DES RESSOURCES		
Indicateur(s)	Méthode de calcul	Ventilateurs
1. Taux de réponse en hébergement CHSLD et ressources non institutionnelles	Nombre admissions / nombre orientations	Région, catégories d'installations, âges (65-74, 75-84, 85 et +, 18-64), heures-soins, langue parlée (anglais, français et autres)
2. Délai moyen d'accès en hébergement CHSLD et ressources non institutionnelles	Jours entre date admission et requête / nombre usagers admis	Région, catégories d'installations, âges (65-74, 75-84, 85 et +, 18-64), heures-soins, langue parlée (anglais, français et autres), requérants (CLSC, CHSGS, autres)
3. Taux d'occupation hébergement CHSLD et ressources non institutionnelles	Jours-présence / nombre de lits dressés	Région, catégories d'installations regroupées en sous-régions administratives.
4. Taux d'attrition (taux de roulement) CHSLD et ressources non institutionnelles	Nombre de départs / nombre de lits dressés	Région, catégories d'installations regroupées en sous-régions administratives, catégories de motifs.
5. Durée moyenne de séjour en CHSLD et ressources non institutionnelles	Nombre de jours-présence / nombre de départs	Région, âges (65-74, 75-84, 85 et +, 18-64).
◆ INDICATEURS : L'ÉTAT DES RESSOURCES		
6. Évolution du pourcentage de lits dressés de 2,5 heures-soins et plus en CHSLD	Nombre de lits dressés de 2,5 heures-soins et plus (programme 31 / nombre total lits dressés	Région, installations regroupées en sous-régions administratives
7. Évolution des lits dressés en CHSLD et ressources non institutionnelles	Nombre lits dressés au 31 mars de l'année	Région, catégories d'installations regroupées en sous-régions administratives

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

3.2.10 Augmenter les places en hébergement temporaire et améliorer l'efficacité des services

◆ INDICATEURS : L'UTILISATION DES RESSOURCES		
Indicateur(s)	Méthode de calcul	Ventilateurs
8 Évolution des usagers desservis en hébergement temporaire	Nombre usagers différents Nombre total d'hébergements temporaires (volume) Nombre usagers différents ayant bénéficié pour la première fois des services.	Région, installations regroupées en sous-régions administratives, langues parlées (français, anglais, autres) et motifs d'hébergement.
9. Taux d'occupation en hébergement temporaire	Jours présence / Nombre de lits dressés	Région, catégories d'installations regroupées en sous-régions administratives.
10. Durée moyenne de séjour en hébergement temporaire	Nombre de jours présence / nombre de départs	Région, installations regroupées en sous-régions administratives, motifs d'hébergement temporaire
◆ INDICATEURS : L'ÉTAT DES RESSOURCES		
11. Évolution des lits dressés en hébergement temporaire	Nombre de lits dressés au 31 mars de l'année	Région, installations regroupées en sous-régions administratives

SERVICES DANS LA COMMUNAUTÉ

3.2.9 Développer un centre de jour pour la communauté anglophone améliorer l'efficacité et l'efficience des CJ

◆ INDICATEURS : L'UTILISATION DES RESSOURCES		
Indicateur(s)	Méthode de calcul	Ventilateurs
16. Évolution des inscriptions en Centres de jour	Nombre inscriptions	Centres de jour : âges

3.2.11 S'assurer ressources privées d'habitation sont sécuritaires et de qualité

◆ INDICATEURS : L'ÉTAT DES RESSOURCES		
Indicateur(s)	Méthode de calcul	Ventilateurs
17. Pourcentage de ressources privées inscrites au répertoire de la Régie et nombre de ressources privées accréditées par des organismes privés d'accréditation	Nombre de ressources d'habitation privées inscrites au répertoire de la Régie / nombre total de ressources d'habitation privées répertoriées Nombre de ressources accréditées	Région

3.2.15 Consolider le guichet unique

◆ INDICATEUR : UTILISATION DES RESSOURCES		
15. Évolution des demandes d'admission acheminées au réseau de l'hébergement	Nombre demandes admission par catégories d'heures-soins / total demandes toutes catégories d'heures confondues	Région, heures-soins, requérants
◆ INDICATEUR : POPULATIONNEL		
18. Taux de demandes d'hébergement	Demandes adultes et personnes âgées / population adultes et personnes âgées X 100	Région, territoires de CLSC

ANNEXE B

Rappel des mesures du plan d'action personnes âgées 1998-2002 et des indicateurs correspondants

Proposition de départ

MESURES DU PLAN D'ACTION 1998-2002 : " PERSONNES ÂGÉES "

- 3.2.1 Maintenir 14 017 lits en CHSLD et augmenter de 44 à 60 % la proportion de places de 2,5 heures soins et plus.
- 3.2.2 Améliorer l'équité d'accès aux services en fonction des caractéristiques linguistiques et culturelles de la population.
- 3.2.3 Améliorer le taux de réponse aux besoins des personnes hébergées.
- 3.2.4 Assurer en CHSLD des services adaptés aux problématiques de santé mentale ou déficience intellectuelle
- 3.2.5 Maintenir 552 lits de transition de longue durée en CHSGS et réduire le délai d'attente pour un hébergement en CHSLD.
- 3.2.6 Augmenter le nombre de personnes âgées qui peuvent retourner à domicile et réduire leur DMS en CHSGS.
- 3.2.7 Consolider et augmenter l'accessibilité des services à domicile des CLSC pour les personnes en perte d'autonomie.
- 3.2.8 Assurer l'accès aux services d'entretien ménager (économie sociale)¹.
- 3.2.9 Développer un centre de jour pour la communauté anglophone et améliorer l'efficacité et l'efficience des CJ.
- 3.2.10 Augmenter les places en hébergement temporaire et améliorer l'efficience des services existants.
- 3.2.11 S'assurer que les ressources privées d'habitation contribuent au maintien de l'autonomie dans un environnement sécuritaire et de qualité.
- 3.2.12 Améliorer le partenariat avec OSBL et leur apport dans le continuum de services¹.
- 3.2.13 Élargir la gamme de services disponibles en développant 400 places de ressources d'hébergement non institutionnelles.
- 3.2.14 Augmenter les efforts de promotion et de prévention relatifs aux personnes âgées.
- 3.2.15 Consolider le guichet unique en CLSC.
- 3.2.16 Réviser les grilles d'évaluation CTMSP et PLAISIR¹.
- 3.2.17 Supporter SIPA¹.

¹ Mesures pour lesquelles des indicateurs n'ont pas été formulés.

HÉBERGEMENT DE LONGUE DURÉE

3.2.1 Maintenir 14 017 lits en CHSLD et augmenter de 44 à 60 % les places de 2,5 h et +

↳ INDICATEURS : L'UTILISATION DES RESSOURCES

Taux de réponse en CHSLD

Délai moyen d'accès en CHSLD

Taux d'occupation en CHSLD

Taux d'attrition en CHSLD

Durée moyenne de séjour en CHSLD

↳ INDICATEURS : L'ÉTAT DES RESSOURCES

Nombre de lits d'hébergement en CHSLD par catégories d'heures-soins

Évolution des jours-présence et lits dressés en CHSLD

3.2.2 Améliorer l'équité d'accès aux services en fonction des caractéristiques linguistiques et culturelles de la population

↳ INDICATEURS : L'UTILISATION DES RESSOURCES

Taux de réponse en CHSLD et ressources non institutionnelles

Délai moyen d'accès en CHSLD et ressources non institutionnelles

3.2.3 Améliorer le taux de réponse aux personnes hébergées

↳ INDICATEUR : L'ÉTAT DES RESSOURCES

Nombre de lits d'hébergement en CHSLD par catégories d'heures-soins

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

3.2.10 Augmenter les places en hébergement temporaire et améliorer l'efficacité des services

↳ INDICATEURS : L'UTILISATION DES RESSOURCES

Usagers desservis en hébergement temporaire

Taux d'occupation en hébergement temporaire

Durée moyenne de séjour en hébergement temporaire

↳ INDICATEUR : L'ÉTAT DES RESSOURCES

Évolution des jours-présence et lits dressés d'hébergement temporaire

UTILISATION DES CHSGS

3.2.5 Maintenir 552 lits longue durée en CHSGS et réduire délai attente hébergement CHSLD

↳ INDICATEUR : L'UTILISATION DES RESSOURCES

Délai d'accès en CHSLD des personnes recevant des soins de longue durée en CHSGS

Débordement des patients nécessitant des soins de longue durée dans des lits de soins de courte durée

3.2.6 Augmenter le nombre de personnes âgées qui peuvent retourner à domicile et réduire leur DMS en CHSGS

↳ INDICATEUR : L'UTILISATION DES RESSOURCES

Durée moyenne de séjour des personnes âgées de 65 ans et plus en CHSGS)

SERVICES DANS LA COMMUNAUTÉ

3.2.7 **Consolider et augmenter l'accessibilité des services à domicile des CLSC pour les personnes en perte d'autonomie**

↳ INDICATEURS : L'UTILISATION DES RESSOURCES

Intensité des services offerts à domicile aux personnes âgées de 65 ans et plus

Demandes d'admission acheminées au réseau de l'hébergement par CLSC

↳ INDICATEURS : POPULATIONNELS

Taux de pénétration des SAD

Taux de demandes d'hébergement

3.2.9 **Développer un centre de jour pour la communauté anglophone améliorer l'efficacité et l'efficience des CJ**

↳ INDICATEUR : L'UTILISATION DES RESSOURCES

Nombre d'inscriptions en centre de jour

3.2.11 **S'assurer ressources privées d'habitation sont sécuritaires et de qualité**

↳ INDICATEURS : L'ÉTAT DES RESSOURCES

Pourcentage de ressources privées inscrites au répertoire de la Régie et nombre de ressources accréditées par des organismes privés d'accréditation

3.2.13 **Développer 400 places de ressources d'hébergement non institutionnelles.**

↳ INDICATEURS : L'UTILISATION DES RESSOURCES

Taux de réponse en ressources non institutionnelles

Délai d'accès en ressources non institutionnelles

Taux d'occupation en ressources non institutionnelles

Durée moyenne de séjour en ressources non institutionnelles

↳ INDICATEUR : L'ÉTAT DES RESSOURCES

Évolution des jours-présence et lits dressés en ressources non institutionnelles

PROMOTION/PRÉVENTION

3.2.14 Augmenter les efforts de promotion et de prévention relatifs aux personnes âgées.

↳ **INDICATEUR : L'UTILISATION DES RESSOURCES**

Les hospitalisations pour chutes chez les personnes âgées

↳ **INDICATEUR : POPULATIONNEL**

Taux de personnes âgées vaccinées contre l'influenza